STAGE SYNDICAL SPECIAL AESH

Mardi 16 mars 2021 de 9h à 16h

Union départementale FO - 35 rue d'Echange, Rennes

Sainte-Anne

Ce stage s'adresse à tous les AESH,

syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré. La participation à ce stage est un droit, vous serez autorisés à vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)

OBJECTIFS

- Connaître vos droits pour les faire respecter: missions, contrats, temps de travail, affectations, droits à formation, droits à s'absenter, rémunérations, protection...
- Apporter des réponses aux questions et aux problèmes que vous rencontrez
- Informer le syndicat des difficultés rencontrées sur le terrain
- S'organiser collectivement pour faire valoir les revendications: intégration dans un corps de la Fonction publique, meilleur salaire, garantie de réemploi pour toutes et tous, contrats à temps complet...



LES AESH ONT DES DROITS ILS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS!

POUR PARTICIPER

La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

- 1 Inscrivez-vous au stage avant le mardi 16 février 2021 par mail: snudifo35@wanadoo.fr pour le 1er degré syndicat@snfolc35.fr pour le second degré Le syndicat vous enverra une convocation en retour.
- 2 Vous devrez alors effectuer, au plus tard le mardi 16 février, une demande d'autorisation d'absence (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande doit être transmise: au Pôles Aides Humaines (coordavs35@ac-rennes.fr) dans le 1^{er} degré ou au secrétariat du chef d'établissement dans le 2nd degré.
- 3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 4 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail avant le lundi 8 mars.